



Restitution caution et charges deduites

Par **jode**, le **27/10/2010** à **21:58**

Bonjour,

Je viens de quitter un logement dit meublé fin septembre 2010, le propriétaire deduit des 2 mois de caution dus et des avances sur charge des frais de charges communes (in habite et a d'autres logement à cette adresse) sans justificatif et qui sont doublées par rapport à 2009. J'ai peur de ne rien encaisser mais refuse ces abus. Que me conseillez vous?

Par **mimi493**, le **27/10/2010** à **22:52**

Votre bail ne comportait pas un forfait de charges ? C'est pourtant l'usage pour un meublé